

## RENFORCER LE SYSTÈME DE SANTÉ POUR UNE COUVERTURE SANITAIRE EFFICACE

### RÉALISATIONS MAJEURES

Durant le quinquennat 2016-2021, l'action du Gouvernement a consisté à promouvoir une couverture sanitaire plus efficace et des soins de santé de meilleure qualité. Cela s'est notamment manifesté par

- Des réformes structurelles aussi bien au niveau du ministère que des centres de santé
- Une meilleure disponibilité du personnel
- L'évaluation et la mise aux normes du plateau technique de toutes les formations sanitaires du pays avec l'assistance technique d'un opérateur qualifié au plan international
- La lutte contre les faux médicaments et les centres de santé illégaux ou clandestins
- La réorganisation du secteur de la pharmacie
- La mise en place d'une unité de dialyse à Porto-Novo avec ses équipements
- Le vote de la loi sur la protection sanitaire qui institue notamment :
  - L'obligation pour les centres de soins de souscrire une police d'assurance responsabilité civile
  - L'institution d'un mécanisme de protection des données personnelles des patients
  - L'assurance maladie obligatoire pour tout résident au Bénin

Nos ambitions n'ont pas été totalement réalisées. De plus, la survenue de la pandémie de la COVID-19 nous amène à accélérer la mise en œuvre d'un programme d'investissement massif dans le secteur pour combler le déficit en infrastructures sanitaires et ainsi, améliorer l'offre de soins.

### LES PERSPECTIVES

Au cours des années à venir, la mise en œuvre de notre action passera par :

- **La poursuite et l'achèvement** des travaux de construction de l'hôpital de référence d'Abomey-Calavi
- **La réhabilitation** de la plupart des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), Centres Hospitaliers Départementaux (CHD) et hôpitaux de zone avec amélioration du plateau technique
- **La construction** de centres de santé
- **L'amélioration** des dotations financières pour le fonctionnement des structures
- **La mise en place** d'un nouveau modèle de gouvernance des centres de santé
- **Le recrutement massif et la formation** de médecins et autres agents de santé pour renforcer la qualité des soins
- **La qualification** de tous les centres de santé
- **La facilitation** de l'accès aux soins de qualité pour tous
- **La disponibilité** de médicaments répondant aux normes et standards internationaux
- **La promotion** d'industries de fabrication de médicaments et consommables médicaux
- **La poursuite** de la lutte contre les faux médicaments et les centres de santé illégaux | [Q Voir détails](#)
- **La construction** du laboratoire de contrôle de qualité des médicaments | [Q Voir détails](#)
- **L'acquisition** et le déploiement de plus de 200 ambulances



## Le Centre Hospitalier Universitaire de Référence d'Abomey-Calavi (CHUR Abomey-Calavi)



- **Superficie :** 16 hectares
- **Capacité en lits :**
  - 436 lits d'hospitalisation
  - 80 lits en hôpital de jour
- **Principaux services**
  - **Urgences et réanimation médicale et chirurgicale**
  - **Pôle oncologie :** Oncologie médicale ; Unité de soins palliatif ; Chirurgie gynécologique ; Oncologique
  - **Pôle cardio métabolisme :** Cardiologie conventionnelle ; Cardiologie interventionnelle ; Unité de Soins Intensifs en Cardiologie (USIC) ; Endocrinologie métabolisme
  - **Pôle digestif médico-chirurgical :** Hépatogastroentérologie ; Chirurgie hépatobiliaire et digestive
  - **Pôle locomoteur et neurochirurgical :** Traumatologie orthopédie ; Neurochirurgie
  - **Pôle cardiovasculaire et thoracique :** Chirurgie vasculaire ; Chirurgie thoracique
  - **Pôle néphro-urologique :** Service néphrologie ; Service urologique
  - **Pôle tête et cou :** Maxillo-faciale ; Odontologie ; Ophtalmo ; ORL
  - **Pôle de médecine nucléaire, de radiothérapie externe et de curithérapie**
  - **Funérarium de 100 places** avec offres de tous les services et offices mortuaires
- **Coût global :** 115 milliards de FCFA



### Lutte contre les faux médicaments, les centres de santé illégaux et traçabilité des médicaments

Pour assainir le marché des médicaments, nous avons notamment

- **Saisi plus de 174 tonnes de médicaments** contrefaits et démantelé les principaux réseaux du trafic
- **Ratifié la convention MEDICRIME** et fait voter une loi nationale qui durcit les sanctions
- **Fermé plus de 1.500 établissements sanitaires privés illégaux et accordé 1.090 autorisations d'ouverture** et d'exploitation d'établissements sanitaires privés, ainsi que 3.962 autorisations d'exercice en clientèle privée des professionnels de la santé
- **Établi des normes pour exiger la certification OMS ou ICH de nos fournisseurs de médicaments.** A défaut, ils doivent provenir des USA, du Canada ou d'un pays de l'UE
- **Engagé le contrôle de la qualité des médicaments** servis en pharmacie et lancé la mise en place d'un système national de traçabilité pour assurer le suivi du médicament dans le circuit pharmaceutique



### Laboratoire de contrôle de qualité des médicaments

**Dans une logique d'optimisation des moyens, le laboratoire initialement prévu pour le contrôle de la qualité de l'eau en vue de garantir l'accès universel à l'eau potable de qualité pour tous, assurera aussi le contrôle de la qualité des produits de santé.**

Dans le cadre des réformes en cours et en collaboration avec l'Agence nationale de l'Eau potable en milieu rural, le Ministère de la Santé entreprend la construction de ce Laboratoire national de Contrôle de la Qualité de l'Eau et des Produits de Santé (LNCQES).

**Ce tout premier Laboratoire national de référence sera construit sur le domaine de l'Institut d'Epidémiologie des Maladies à Transmission vectorielle (IEMTV) à Abomey-Calavi** sur une superficie de 7.754,4 m<sup>2</sup>.

Les études techniques ainsi que le Dossier d'Appel d'Offres sont en cours de validation.